



# PROCÈS-VERBAL

## JUIN 2024

---

Le 27 mai 2024 à 18 h 30, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 3 juin 2024 à 19 h 30.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108-A, avenue Ouellet, le lundi 3<sup>e</sup> jour de juin 2024 à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Rémi Laprise, Mathieu Therrien et Éric Langlois sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

**EST ABSENT** : Aucune absence

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
  2. Adoption de l'ordre du jour ;
  3. Acceptation du procès-verbal du 6 mai 2024;
  4. Première période de questions;
- 
5. Correspondance :
    - Adoption du règlement 04-2024, règlement relatif à la gestion des matières résiduelles excluant les matières visées par la collecte sélective;
    - Collecte des matières organiques et résiduelles;

- Intégration de la démarche collective du programme MADA (Municipalité Amie des Aînés);
6. Demande de subventions (dons) :
    - Demande de commandite Marché de Noël de Sainte-Apolline;
    - Plan de commandite pour le Festival des Zombies;
  7. Rapports des employés et organismes ;
  8. Discussions diverses :
    - DSL multi-Services inc.;
    - Adoption du règlement 04-2023;
    - Constitution d'un comité d'étude du règlement 04-2023;
    - Emploi d'été Canada;
    - Demande d'autorisation de dépôt à la Fondation Tremplin Santé;
    - Nomination d'une monitrice pour le terrain de jeux 2024;
    - Nomination d'une aide monitrice pour le terrain de jeux 2024;
    - Modification des responsabilités des membres du conseil municipal;
    - Autorisation CLICSÉQR - Entreprises;
    - Autorisation de paiement;
    - Autorisation pour un emprunt temporaire;
    - Programmation de la St-Jean-Baptiste;
    - Ouverture de poste;
    - Coalition de l'Est pour un lien interrives;
    - Adjudication du contrat de réfection du chemin du Lac Carré;
    - Adjudication du contrat pour la réalisation de la surveillance en résidence de chantier et ingénierie de bureau;
    - Adjudication du contrat pour le contrôle des matériaux;
  9. Varia :
  10. Comptes
  11. Période de questions;
  12. Levée de la séance.

#### **Résolution : 01-06-2024**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024.**

Une copie du procès-verbal du 6 mai 2024, a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

#### **Résolution : 02-06-2024**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que le procès-verbal du 6 mai 2024 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

#### **5. CORRESPONDANCE**

**Résolution : 03-06-2024 (Adoption du règlement 04-2024, règlement relatif à la gestion des matières résiduelles excluant les matières visées par la collecte sélective)**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par M. Michel Desjardins, conseiller, qu'un projet de règlement a été déposé le 6 mai 2024 ;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal ;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'adopter le règlement 04-2024 relatif à la gestion des matières résiduelles, excluant les matières visées par la collecte sélective. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 04-06-2024 (Collecte de matières organiques et résiduelles)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, St-Fabien-de-Panet, Lac Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard et St-Just-de-Bretenières sont déjà regroupées pour l'entente de collecte de matières recyclables, des vidanges et que par le fait même se regroupent pour envoyer leurs matières organiques;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule municipalité dépose l'appel d'offre sur SEAO pour les autres et qu'ici, on parle de la municipalité de St-Fabien-de-Panet et que Mme Annick Grégoire-Bégin, DG soit autorisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est d'accord pour que Mme Annick Grégoire Bégin dépose les documents sur SEAO;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser la municipalité de St-Fabien-de-Panet, Mme Annick Grégoire-Bégin a déposé les documents sur SEAO. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 05-06-2024 (Intégration de la démarche collective du programme MADA (Municipalité Amie des Aînés))**

Attendu que : La municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton désire intégrer la démarche collective de la MRC concernant le programme MADA ;

Considérant que les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et que ces derniers sont au cœur du développement de notre municipalité ;

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif ;

Considérant que le conseil municipal autorise l'intégration à la démarche MADA ;

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré et résolu par les conseillers que le conseil municipal autorise

l'intégration de la municipalité dans la démarche collective MADA de la MRC de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

### **Résolution : 06-06-2024 (Demande de commandite Marché de Noël de Sainte-Apolline)**

CONSIDÉRANT QUE le Marché de Noël Sainte-Apolline en sera à sa 17e édition le 10 novembre prochain, et qu'une aide financière est demandée pour permettre le renouvellement de cet évènement ;

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé M. Rémi Laprise par ET RÉSOLU de verser une commandite de 750 \$ au Marché de Noël Sainte-Apolline pour le renouvellement de cet évènement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 07-06-2024 (Plan de commandite pour le Festival des Zombies)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, a reçu une demande de commandite pour le Festival des Zombies qui aura lieu à Saint-Paul-de-Montminy;

CONSIDÉRANT QUE, 100 % des profits sont remis à la prévention du suicide;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser le versement plan de visibilité - Commanditaire Bronze - au montant de 150.00 \$ qui sera présentée sur une affiche lors de la journée du festival le 16 et 17 août 2024 au terrain des Loisirs à Saint-Paul-de-Montminy. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

Mme Mélanie Boutin, Coordinatrice du Centre de Plein Air Ste-Apolline est présente pour faire un suivi des dossiers. Elle mentionne également que les réservations vont bien.

## **8. DISCUSSIONS DIVERSES**

### **Résolution : 08-06-2024 (DSL Multi-services inc.)**

Il est proposé par M. Michel Desjardins appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de mandater l'entreprise en débroussaillage DSL Multi-Services inc. pour effectuer des travaux de débroussaillage mécanisé (maximum 40 heures) dans l'emprise des routes municipales.

Taux horaire : 145,00 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 09-06-2024 (Adoption du règlement 04-2023)**

ATTENDU QUE la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton désire adopter le règlement 04-2023, règlement relatif à la démolition d'immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ ,c. A-19,) ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné, lors de la séance extraordinaire du 13 novembre 2023, par Madame Dominique Bernard, conseillère, et qu'un projet de règlement a été déposé le même jour ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique concernant un projet de règlement a eu lieu le lundi 21 mai 2024;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de cette séance ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que le règlement 04-2023 soit adoptée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 10-06-2024 (Constitution d'un comité d'étude, règlement 04-2023)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 04-2023, règlement de démolition d'immeubles prévoit la constitution d'un comité d'étude pour les demandes d'autorisation de démolition d'immeuble assujetti au présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de trois membres du conseil municipal nommés par résolution pour un mandat renouvelable d'une durée d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un membre substitut chargé de remplacer tout membre qui est dans l'impossibilité de siéger, par résolution, pour un mandat renouvelable d'une durée d'un (1) an ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de nommer trois membres du conseil municipal pour former le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeuble assujetti au règlement 04-2023 ainsi qu'un membre substitut. Le mandat est renouvelable chaque année par résolution.

Les membres du comité d'étude sont :

M. Mathieu Therrien, Président,

Mme Linda Paré

M. Michel Desjardins

Substitut est M. Rémi Laprise. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 11-06-2024 (Emploi d'été Canada)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que madame Sonia Gagné, directrice générale et

greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton l'entente et autre document, dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada. Projet : 019637297 De plus, d'autoriser à déposer une demande relative au dépôt direct-subventions et contributions, pour ce projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 12-06-2024 (Demande d'autorisation dépôt à la Fondation Tremplin santé)**

CONSIDÉRANT QUE nous connaissons et côtoyons des familles dans le besoin et que la municipalité organise le terrain de jeux pour cette saison;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Tremplin pourraient faire bénéficier le soutien financier de familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE les enfants ont besoin de stimulation afin de ne pas ralentir leurs progressions. Ils ont aussi besoin d'établir des contacts sociaux et de vivre des activités permettant le développement de leur plein potentiel;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser le dépôt d'un projet à la Fondation Tremplin Santé. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Mme Dominique Bernard demande de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision.**

**Résolution : 13-06-2024 (Nomination d'une monitrice pour le terrain de jeux 2024)**

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois et résolu de nommer Mme Camélia Bernard comme monitrice pour le terrain de jeux 2024.

Le taux horaire, et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 14-06-2024 (Nomination d'une aide monitrice pour le terrain de jeux)**

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Rémi Laprise et résolu de nommer Mme Lorie Doyon comme aide monitrice pour le terrain de jeux 2024.

Le taux horaire, et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 15-06-2024 (Modification des responsabilités des membres du conseil municipal)**

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal acceptent de représenter la Corporation municipale de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton pour les comités et/ou conseils d'administration des organismes suivants :

Modification de la résolution 06-11-2023 et annule toutes les autres résolutions antérieures concernant les répartitions des tâches et responsabilités des élus.

**Bruno Gagné**, maire

MRC de Montmagny

Conseil d'administration de la Régie intermunicipale L'Islet-Montmagny

Ressources humaines

Centre de Plein Air, substitue

**Michel Desjardins**, conseiller siège numéro 1

Comité d'urbanisme

Sécurité publique

Sécurité Incendie

Voirie

Comité d'étude de démolition de bâtiment

**Éric Langlois**, conseiller siège numéro 2

Aucune responsabilité

**Rémi Laprise**, conseiller siège numéro 3

Sécurité publique

Sécurité incendie

Comité d'étude de démolition de bâtiment

Centre de Plein Air

**Dominique Bernard**, conseillère siège numéro 4

Activités et loisirs

Bibliothèque

**Mathieu Therrien**, conseiller siège numéro 5

Maire suppléant

Voirie

Comité d'étude de démolition de bâtiment

**Linda Paré**, conseillère siège numéro 6

Comité Mada

Politique familiale

Comité d'urbanisme

Comité d'étude de démolition de bâtiment

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 16-06-2024 (Autorisation CLICSEQUR-Entreprises)**

**MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE SAINTE-  
APOLLINE-DE-PATTON**

**No. d'identification : 1006125979**

RÉSOLUTIONS ÉCRITES tenant lieu de la réunion du conseil municipal.

IL EST RÉSOLU QUE

**Sonia Gagné** soit autorisé

À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSEQUR – Entreprise;

À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprise, une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, le maire et la directrice générale apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessous :

Étant donné que le Maire et la Directrice générale et Greffière-Trésorière que tous les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 3 juin 2024. Un exemplaire de ce document est conservé dans le livre des procès-verbaux de la municipalité.

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que Mme Sonia Gagné soit autorisé à signer, au nom



de la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Mme Dominique Bernard et M. Mathieu Therrien demande de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision.**

**Résolution : 17-06-2024 (Autorisation de paiement)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière a effectué le paiement pour le numéro 6 au montant de 100 \$ et le numéro 16 au montant de 454.23 \$ pour la sortie de la première-répondante, la formation et la demande pour la nouvelle naissance. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 18-06-2024 (Autorisation pour un emprunt temporaire)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de Patton a besoin d'un emprunt temporaire;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a signé, au nom de cette dernière;

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de demander à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny l'émission d'un financement temporaire au montant de 1 155 369.00 \$ dans le cadre du programme TECQ 2019-2024. Le maire, M. Bruno Gagné et ou Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés pour la signature du contrat. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 19-06-2024 (Programmation de la St-Jean-Baptiste)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser la publication de la programmation de la St-Jean-Baptiste dans le Journal de L'Oie Blanche. Le prix est de 310 \$ plus taxes pour 1/4 de la page, ainsi que de faire les achats nécessaires à l'organisation de cet évènement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 20-06-2024 (Ouverture de poste)**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'afficher un poste pour repeindre le gazébo dans le petit parc municipal. L'affichage de poste se fera uniquement sur le Facebook de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 21-06-2024 (Coalition de l'est pour un lien interrives)**

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de mobilité dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

CONSIDÉRANT Q'IL est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique de la région et le tourisme;

CONSIDÉRANT l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec ;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT QU'UN lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations ;

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de demande au gouvernement du Québec ;

De soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'Est de Québec ;

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région ;

De transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 22-06-2024 (Adjudication du contrat de réfection chemin du Lac Carré)**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour la Réfection du chemin du Lac Carré N/Réf. : 48266TT (80AS);

ATTENDU Qu'à la date d'ouverture des soumissions, soit le 28 mai 2024, à 11 h 05, la Municipalité a reçu les soumissions des personnes suivantes :

- GILLES AUDET EXCAVATION INC.
- LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER

- MICHEL GAMACHE ET FRÈRES INC.
- MARTIN MERCIER INC.
- LES ENTREPRISES JRM MORIN INC.
- EXCAVATIONS GAGNON ET FRÈRE INC.
- LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉ

ATTENDU QUE la soumission déposée par MARTIN MERCIER INC. est la plus basse soumission conforme présentée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU :

Que la Municipalité octroie le contrat pour la réfection du chemin du Lac Carré à MARTIN MERCIER INC. pour un montant total de 493 690.00 \$, plus taxes, suivant la soumission déposée par ce dernier le 28 mai 2024 ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à signer, au nom de cette dernière, le contrat à intervenir avec MARTIN MERCIER INC.;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à MARTIN MERCIER INC. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 23-06-2024 (Adjudication du contrat pour la réalisation de la surveillance en résidence de chantier et ingénierie de bureau)**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour la réalisation de la surveillance partielle en résidence de chantier et ingénierie de bureau dans le cadre des travaux qui seront réalisés sur le chemin du Lac Carré;

ATTENDU QU'à la date d'ouverture des soumissions, soit le 29 mai 2024, à 11 h 00, la Municipalité a reçu les soumissions des personnes suivantes :

- LES CONSULTANTS GÉN+ /
- ASP EXPERTS CONSEILS

ATTENDU QUE la soumission déposée par ASP EXPERTS CONSEILS est la plus basse soumission conforme présentée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU :

Que la Municipalité octroie le contrat pour la réalisation de la surveillance partielle en résidence de chantier et d'ingénierie de bureau pour le chemin du Lac Carré, pour un montant total de 24 500.00 \$, plus taxes, suivant la soumission déposée par ce dernier le 29 mai 2024 ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à signer, au nom de cette dernière, le contrat à intervenir avec ASP EXPERTS CONSEILS.;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à ASP EXPERTS CONSEILS. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 24-06-2024 (Adjudication du contrat pour le contrôle des matériaux)**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour le contrôle des matériaux réf. : 24042-CM1;

ATTENDU QU'à la date d'ouverture des soumissions, soit le 25 avril 2024, la Municipalité a reçu un seul soumissionnaire :

- GROUPE GÉOS

ATTENDU QUE la soumission déposée par GROUPE GÉOS est la seule et la plus basse soumission conforme présentée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité octroie le contrat pour le contrôle des matériaux, pour un montant total de 34 170.00 \$, plus taxes, suivant la soumission déposée par ce dernier le 25 avril 2024 ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à signer, au nom de cette dernière, le contrat à intervenir avec GROUPE GÉOS;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à GROUPE GÉOS. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**9. VARIA**

**10. COMPTES**

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

**COMPTES**

Total des salaires du 28 avril 2024 au 25 mai 2024

11 844.75\$

**Résolution : 25-06-2024 (Comptes)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 112 728.59\$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **Résolution : 26-06-2024 (Levée de la séance)**

Il est 20 h 45. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Bruno Gagné, maire

---

Sonia Gagné, DG et Gref-Très

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---